

Ta profession

Professeur de sports de neige avec brevet fédéral



Table des matières

Ta profession de rêve.....	3
Ta mission	3
Ta formation	4
Comment débuter la formation	4
Modules et cours suivants	6
La structure de la formation	8
Soutien financier	9



Ta profession de rêve

Existe-t-il activités plus belles que de dévaler les pentes couvertes de neige à ski, en snowboard ou en télémark, de décoller dans les airs ou de traverser une forêt enneigée chaussé de skis de fond? Notre adresse est la bonne si tu souhaites qu'un des plus merveilleux loisirs devienne ta profession.



Ta mission

En tant que professeur de sports de neige, tu enseignes à des enfants, des adolescents et des adultes. Le niveau de chaque hôte est différent et une attention particulière est donnée à chacun. Ta mission consiste à prodiguer des leçons efficaces en groupe ou en cours particulier, pour des skieurs allant du niveau débutant à avancé.

Professeur de ski

Dans le «Swiss Snow Kids Village», tu démontres aux futurs cracks comment se mouvoir, glisser, virer et freiner à ski, le tout de manière ludique. Tu enseignes également le carving, le virage court, le ski de bosses, le freestyle et le freeride aux adolescents et aux adultes.



Professeur de snowboard

Ta clientèle est composée principalement d'adolescents et d'adultes. Sur le terrain d'exercice, tu leur apprends à virer de manière sûre. Ta place de travail englobe les pistes classiques, les snowparks avec leurs kickers, leurs rails et leurs pipes, ainsi que les pentes recouvertes de neige vierge.

Professeur de ski de fond

Tu transmets tes connaissances de la branche lors de cours donnés aussi bien à des enfants qu'à des adultes. Ton champ d'action débute avec l'introduction ludique au ski de fond, passe par la poussée des bâtons et la glisse rythmée, et s'étend jusqu'à la maîtrise parfaite du style classique et du skating. Des balades d'une journée, des excursions en raquettes ou du coaching pour la préparation d'un marathon peuvent également faire partie de ton programme.



Professeur de télémark

Tu enseignes la technique du ski comme à ses débuts et transmets de nouvelles sensations grâce au « Free Heel ». Les skis de télémark permettent de réaliser de nombreuses formes de virages ainsi que des figures variées sur la piste ou en park. Les personnes à la recherche d'originalité et les curieux de la branche se sentiront à l'aise en ta compagnie.

Transformer un loisir en activité professionnelle est un défi passionnant. Nous te souhaitons d'ores et déjà plein succès dans ton entreprise. C'est avec plaisir que nous ferons ta connaissance à l'un de nos cours.

L'équipe de **SWISS SNOWSPORTS**



Ta formation

Swiss Snowsports s'engage à fournir une formation professionnelle moderne et de grande qualité dans les disciplines ski, snowboard, ski de fond et télémark. Une large palette de plus de 240 cours t'est proposée.

La formation de « Professeur de sports de neige avec brevet fédéral » possède une structure modulaire. Elle est composée de modules de formation et de stages pratiques. La structure est la même pour tous les engins de sports de neige.

Comment débiter la formation?

Le début de la formation consiste en un cours de 5 jours. Il peut être suivi avec Swiss Snowsports et aussi avec d'autres institutions comme par exemple Jeunesse+Sport. Il s'agit d'un enseignement supérieur, l'admission à l'examen professionnel est un précédent apprentissage, école de commerce ou du maturité gymnasiale.

Formation d'admission (ZA)

5 jours

Ce module fournit les bases pédagogiques, méthodologiques et techniques d'un bon enseignement à des novices.

Conditions d'admission :

17 ans révolus durant l'année du cours pour le cours de Kids Instructor,

18 ans révolus durant l'année du cours pour tous les autres cours de formation d'admission de la SSSA, niveau technique avancé.

Swiss Snowsports propose deux cours qui permettent de débiter la formation et de te préparer de manière optimale à une carrière de professeur de sports de neige :

- **Kids Instructor (ZA Kids)**

Tu apprends comment enseigner aux classes d'enfants et tu découvres la Swiss Snow League.

Les stades de développement de l'enfant et ses implications pour l'enseignement sont abordés du point de vue de la santé, de la sécurité et du matériel.

Après la réussite de ce cours, tu obtiens le titre de „Kids Instructor“.

- **Formation d'admission standard**

Dans ce cours, tu apprends à enseigner aux débutants. Tu prends aussi connaissance des fonctions et caractéristiques des engins de glisse ainsi que du plan d'apprentissage de SSSA.

Les stades de développement sont approfondis et tes connaissances relatives à l'enseignement, du point de vue de la santé et de la sécurité, sont améliorées.

Avec la réussite de la formation d'admission, tu es autorisé à suivre les modules méthodologique et technique.

Le schéma ci-dessous, ainsi qu'un résumé de chaque module donnent une vue d'ensemble. Des passerelles entre les disciplines sont possibles. Tu trouveras davantage d'informations sur les cours et les inscriptions sur www.snowsports.ch.

Modules et cours suivants

Cours de sauveteur (NH)

2 jours

Sur la piste aussi, les connaissances en premiers secours peuvent sauver des vies.
Plus d'informations : www.samariter.ch

Méthodologie (ME)

7 jours

Ce cours se concentre principalement sur les bases en pédagogie et en méthodologie de l'enseignement en groupe et en cours particulier. Il permet d'enseigner à des élèves novices et avancés.
Admission: 18 ans révolus durant l'année du cours; module ZA, NH

Technique (TE)

7 jours

L'apprentissage se focalise ici sur la démonstration et la communication efficace des formes techniques aux élèves de niveau novice à avancé.
Ce module comprend un examen de langue étrangère.
Admission: 18 ans révolus durant l'année du cours; module ZA, NH

Niveau intermédiaire obtenu „ASPIRANT SSSA“

Total 21 jours

Accessible avec les modules modules ZA, ME, TE et NH.

Cours de secouriste niveau 1 IAS (EH1)

3 jours

Le cours de base destiné aux secouristes.
Plus d'informations : www.samariter.ch

Sécurité et sauvetage (SR)

3.5 jours

Ce module assure l'acquisition des compétences nécessaires à effectuer un sauvetage lors d'une avalanche.
Admission: Module ME ou TE

Stage 1 (P1)

40 jours

Les stages constituent une part importante de la formation. Le stage 1, d'une durée minimum de 40 jours, peut être suivi dans une école de sports de neige commercial, ou auprès de J+S ou d'une association. L'attestation de stage est émise par le chef de formation actif.

Cours d'instructeur (IK)

14 jours

Ce cours met l'accent sur la maîtrise de l'enseignement professionnel à des élèves de niveau novice à expert. Les connaissances sont approfondies; le candidat est soumis à un enseignement et à un entraînement intensifs en matière de pédagogie, de méthodologie et de technique.
Admission: Aspirant, module SR, P1, EH1

Niveau intermédiaire obtenu „INSTRUCTOR SSSA“

Total 81.5 jours

Accessible depuis le niveau ASPIRANT avec le stage pratique 1 et les modules SR et IK effectués.

Modules à choix Deuxième engin (ZG), Race (WM RC) et Freestyle (WM FS)**5 jours**

Ce module fournit les bases pédagogiques, méthodologiques et techniques d'un bon enseignement à des novices.

Admission : ZA

Le module à choix Race est l'occasion de t'informer plus en détail sur les techniques de compétition et de t'initier au piquetage, à l'organisation de courses pour les hôtes et aux questions de sécurité.

Conditions d'admission: niveau aspirant

Maîtrise technique, apprentissage progressif, sécurité des installations: le module à choix Freestyle te permet d'approfondir tes connaissances pratiques sur la piste, en snowpark et en halfpipe.

Conditions d'admission: niveau aspirant

Stage Backcountry (PBC)**1 jour**

L'attestation de stage Backcountry est émise par une personne titulaire d'une autorisation.

Le registre des personnes titulaires d'une autorisation se trouve par le lien <http://bit.ly/2wOu2vx>.

Hors-piste et randonnée (VT)**6 jours**

Ce module permet d'acquérir les compétences nécessaires à la prise en charge d'un groupe de pratiquants de sports de neige lors d'une variante ou d'une randonnée. Le responsable du groupe y apprend à tenir compte des conditions météorologiques et d'enneigement et à assurer à tout instant la sécurité des élèves.

Admission: Aspirant, Module SR et EH1

Stage Freeride (PFR)**1 jour**

L'attestation de stage Freeride est émise par une personne titulaire d'une autorisation.

Le registre des personnes titulaires d'une autorisation se trouve par le lien <http://bit.ly/2wOu2vx>.

Module à choix Freeride (WM FR)**5 jours**

Le module à choix Freeride consolide les enseignements des modules Sécurité+Sauvetage (SR) et Hors-piste+Randonnée (VT).

Conditions d'admission: P2, PFR, module VT

Tourisme et loi dans les sports de neige (TR)**4 jours**

Ce module étudie les domaines suivants: chaîne des services en matière de tourisme, réflexion en fonction de la qualité, rapport avec le client, communication, marketing, organisations touristiques, bases légales, principaux rapports entre tourisme et nature du point de vue de l'environnement.

Admission : 18 ans révolus durant l'année du cours; module ZA

Stage 2 (P2)**40 jours**

Le stage 2 doit être suivi dans une école de sports de neige commerciale. L'attestation de stage est émise par le chef de formation actif. Le site www.snowsports.ch fournit les adresses des écoles de sports de neige où les stages peuvent être suivis.

Examen professionnel fédéral (BP)**1 jour**

Le candidat ayant réussi la formation et les stages ci-dessus, ainsi que l'examen professionnel fédéral, obtient le titre protégé de « Professeur de sports de neige avec brevet fédéral ». L'examen professionnel se compose d'un travail individuel écrit et d'un examen de connaissance de la profession oral.

Titre obtenu „PROFESSEUR DE SPORTS DE NEIGE AVEC BREVET FÉDÉRAL“**Total 137.5 jours**

Accessible depuis le niveau INSTRUCTOR avec le stage pratique 2 et un module à choix, VT et TR effectués.

Nombre révisé de jours de formation : modules ZA jusqu'au BF, secouriste et samaritain inclus = 52.5 jours + 80 jours stage = 137.5 jours



Soutien financier

Depuis 2018, les personnes ayant suivi des cours préparatoires aux examens professionnels et aux examens professionnels supérieurs peuvent demander un soutien financier uniforme sur le plan national. Avec le financement fédéral axé sur la personne, les contributions publiques aux modules préparatoires SSSA pour les examens fédéraux ont, de facto, augmenté.

Les personnes ayant suivi des cours préparatoires peuvent s'adresser directement à la Confédération pour recevoir une subvention aux frais de cours dus.

En outre, les personnes domiciliées dans le canton du Valais peuvent demander une subvention additionnelle directement auprès du canton du Valais.

Demande pour recevoir une contribution fédérale

Les personnes ayant suivi des modules préparatoires de la SSSA peuvent demander à la Confédération de recevoir des subventions pour les cours préparatoires, une fois l'examen professionnel passé et indépendamment de son résultat.

- Passage de l'examen professionnel
- Domicile en Suisse au moment de l'examen professionnel
- Frais de cours à partir de CHF 1000.–
- Cours qui n'ont pas déjà été subventionnés et fréquentation des cours après le 01.01.2017

Après avoir réussi l'examen professionnel, tu recevras automatiquement un e-mail de Swiss Snowsports avec tous les documents nécessaires pour la demande de subventions fédérales. Les documents doivent ensuite être téléchargés indépendamment sur le portail en ligne du SEFRI.

Demande de subventions partielles avant l'examen fédéral

Tu n'es pas en mesure d'assurer le préfinancement des frais de cours avant l'examen fédéral? Fais une demande de subventions partielles. Conditions: tu payes moins de 88 francs d'impôt fédéral direct (selon la dernière taxation fiscale) et tu t'engages à passer l'examen fédéral dans les cinq ans qui suivent.

Si ta demande est approuvée, tu peux toucher des subventions partielles pendant la durée du cours (par tranche de minimum 3500 francs). Pour pouvoir soumettre la facture du cours, tu as besoin d'une confirmation de paiement. Celle-ci sera délivrée par Swiss Snowsports. Merci de nous contacter à l'adresse education@snowsports.ch et de joindre une confirmation de ta demande de subvention partielle.

Attention: si tu ne passes pas l'examen fédéral dans le délai imparti, tu dois rembourser les subventions partielles.

Tu trouveras plus d'informations sur le financement axé sur la personne dans notre FAQ:

<https://www.snowsports.ch/fr/formation/informations-generales/soutien-financier.html>



Contributions aux Subventions du canton du Valais

En plus du financement fédéral axé sur personne, le canton du Valais contribue à hauteur de 25 % aux coûts du cours (abonnement et gîte exclus), à condition que les participants soient domiciliés en Valais.

Ce règlement s'applique aux cours de formation de Swiss Snowsports, qui se déroulent en Valais et dans d'autres régions de Suisse.

Quelles conditions doivent être remplies pour obtenir une subvention?

- Tu as fréquenté un cours de Swiss Snowsports subventionné par le canton du Valais.
- Tu as payé les frais de cours. La facture du cours a été établie par Swiss Snowsports à ton nom.
- Tu habites dans le canton du Valais. Au moment de ta demande, tu dois résider en Valais et joindre une attestation de domicile qui remonte à moins de trois mois.
- Tu as soumis ta demande dans les délais. La demande de soutien financier aux cours qui ont eu lieu la saison passée a été déposée avant le 30 mai. Tu recevras la subvention pour la saison passée, ainsi que les deux saisons suivantes, automatiquement. Les formulaires soumis après le 30 mai (date du timbre postal ou date de réception pour les e-mails) ne donnent pas droit à une subvention pour la saison précédente. Dans ce cas, la subvention sera versée à partir de la saison suivante.

Comment soumettre une demande de subvention?

- Tu déposes, jusqu'au 30 mai, une attestation de domicile, ainsi que le formulaire de demande rempli et signé, auprès de Swiss Snowsports. Une fois jugée valable, l'attestation de domicile a une validité de 3 ans. Passé ce délai, le demandeur devra, le cas échéant, déposer une nouvelle attestation de domicile auprès de la SSSA. Le participant au cours devra s'acquitter de cette obligation spontanément.
- Tu recevras la subvention valaisanne par l'intermédiaire de Swiss Snowsports. Swiss Snowsports vérifie tes données et les documents que tu as soumis. S'ils remplissent les conditions requises, la SSSA te versera la subvention d'ici la fin du





© Photo Credits: Mario Curti, Michael Portmann, Madlaina Walther

Parution: 10/2020

Adresses des écoles de sports de neige
reconnu pour les stages: www.swiss-ski-school.ch

SWISS  SNOWSPORTS



Informations complémentaires et inscriptions:

SWISS SNOWSPORTS Association
Hühnerhubelstrasse 95
CH-3123 Belp

Tél. +41 (0)31 810 41 11
education@snowsports.ch
www.snowsports.ch